

Évaluation de la qualité des ESSMS : bilan 2025

15 avril 2026

En France, la qualité des accompagnements des 47 700 établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS) est obligatoirement évaluée tous les 5 ans. Après avoir effectué une refonte du dispositif d'évaluation, la HAS dresse un bilan pour cette troisième année de déploiement.

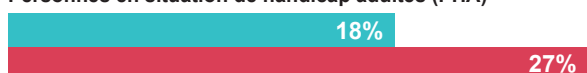
Où en est-on ?

17 790 évaluations réalisées, dont 7 263 en 2025 soit 37 % des ESSMS soumis à évaluation

Personnes âgées (PA)



Personnes en situation de handicap adultes (PHA)



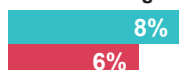
Personnes en situation de handicap enfants (PHE)



Protection de l'enfance/Protection judiciaire de la jeunesse (PE/PJJ)



Accueil Hébergement Insertion (AHI)



Personnes en difficulté spécifique (PDS)



Dispositifs multipublics



■ Répartition des ESSMS France entière
■ Répartition des ESSMS évalués (cumul 2023-2025)

Quels sont les enseignements ?

Un niveau de qualité globalement satisfaisant

Moyenne des chapitres (note sur 4)

La personne : 3,43 • Les professionnels : 3,39 • L'ESSMS : 3,39

Les critères impératifs

(note attendue 4/4)



Les points forts

- Respect des pratiques liées aux droits fondamentaux des personnes accompagnées
- Gestion *a posteriori* des événements indésirables et des signalements de faits de maltraitance et de violence



Les points à améliorer

- Analyse et communication sur les actions correctives des plaintes et réclamations
- Prévention et gestion des risques de maltraitance (*a priori*)
- Plans de gestion de crise et de continuité d'activité

100 % des critères impératifs satisfaits dans 10,5 % des évaluations réalisées.

Des résultats pour tous

Depuis 2025, chacun peut consulter les résultats d'évaluation par structure de près de 18 000 établissements à ce jour sur [Qualiscope](#), [le service d'information de la HAS](#)

Qu'est-ce que l'évaluation ?

- Un cadre national commun
- Centré sur la personne accompagnée
- Au service d'une amélioration continue de la qualité

Une méthodologie rigoureuse

Trois méthodes combinées :

- entretiens avec les personnes accompagnées les professionnels et la direction
- observations sur site
- analyse documentaire



+ 47 700 ESSMS*
évalués tous les 5 ans



Référentiel unique

3 chapitres, 9 thématiques, 42 objectifs,
157 critères dont 18 impératifs



121 organismes évaluateurs

autorisés à réaliser des évaluations
(fin 2025)

* ESSMS relevant de l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles (CASF) et soumis à l'évaluation prévue par l'article L. 312-8 du CASF. Leur nombre peut varier d'une année à l'autre.

Comment la HAS accompagne les ESSMS ?

Des outils mis à disposition

- 🔗 Fiches pratiques
 - [Le système de cotation du dispositif d'évaluation de la qualité des ESSMS](#)
 - [La cotation « non concerné »](#)
- 🔗 Fiche pratique [La conduite d'une évaluation « multi-ESSMS »](#)
- 🔗 Fiche pratique [La protection des données à caractère personnels](#)

25 rencontres régionales depuis 2023

La HAS propose des rendez-vous dédiés aux professionnels pour présenter le dispositif d'évaluation et partager les retours d'expérience du terrain.

Retrouvez toutes les informations

dans notre rubrique : [mettre en œuvre l'évaluation des ESSMS](#)

Pour en savoir plus,
consultez
le [bilan annuel 2025](#)

